



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 25 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT, s'est réuni à dix-huit heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire, après convocation légale du vingt-deux janvier deux mil dix-neuf.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER et Mme FERRY, Conseillers municipaux.

Etaient excusées : Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST et M. GUILMIN, Conseillers municipaux

Ont donné pouvoir : Mme BRISBARE-CLAUDEL à M. PETRONIO, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, M. GUILMIN à Mme FERRY

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal et donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019, qui est approuvé à l'unanimité.

01. Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre du fonctionnement de l'administration territoriale en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Date de la décision	Objet de la décision
29/01/19	Contrat portant état des lieux de la cantine scolaire (diagnostic et formation) passé avec Monsieur Eric POUYET Formateur Hygiène Alimentaire, 20 rue Emile Gallé à, 54180 Houdemont. Le coût de la prestation est fixé à : - Visite Diagnostic = 250 € (+ 60 € pour 1 visite supplémentaire) - Formation de 3 h du personnel communal = 150 € La dépense sera imputée à l'article 611 du budget 2019.
29/01/19	Contrat d'entretien incendie de la salle polyvalente, de l'école maternelle et du complexe sportif passé avec la société B.C.S.E. 4 allée des Peupliers à 54180 HOUEMONT pour une durée de 2 ans renouvelable pour une période de 1 an, la durée totale du contrat ne pouvant excéder 5 ans. Le coût de la prestation est fixé la 1 ^{ère} année à 756 € ttc révisable chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). Un minimum de 2 % d'augmentation est appliqué chaque année. La dépense est imputée à l'article 6156 du budget correspondant
21/02/19	Contrat de maintenance préventive et curative dite « SERENITE » avec la société LUMIPLAN VILLE 1 Impasse Augustin Fresnel à 44800 Saint-Herblain pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de 4 reconductions pour les panneaux d'information lumineux installés : - Rue de la Gare (double face) - square Maurice Grébert (simple face) - rue de Nancy (simple face) - rue François Sellier (simple face) Le présent contrat annule et remplace les contrats antérieurs. Le coût de la prestation est fixée la 1 ^{ère} année à 7 338 € ht (soit 8 805,60 € ttc) révisable chaque année en fonction de l'indice Syntec - article 6156 du budget 2019

02. Désignation d'un Président de séance pour le Compte Administratif 2018 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire indique que l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales dispose que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* ».

En conséquence, il propose que le doyen d'âge du conseil municipal, en l'occurrence Monsieur Claude MARCHAL, soit désigné pour assurer la présidence de séance pour le vote du compte administratif.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Claude MARCHAL, doyen d'âge du Conseil Municipal, pour assurer la présidence de la séance relative au vote du compte administratif 2018.

03. Vote du Compte Administratif 2018 – Rapporteur M. le Président

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion de Monsieur le Maire en tant qu'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par le conseil municipal, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

Le compte administratif de l'exercice 2018, préalablement vérifié par le comptable, se présente comme suit :

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT ANTERIEUR 2017		2 245 553,17	EXCEDENT ANTERIEUR 2017		245 481,19
BILAN EXERCICE 2018	-1 442 985,95	632 430,12	BILAN EXERCICE 2018	-1 600 435,85	2 086 038,88
RESULTAT EXERCICE 2018	-810 555,83		RESULTAT 2018	485 603,03	
EXCEDENT INV REPORTE (art 001)	1 434 997,34		EXCEDENT FONCT GLOBAL	731 084,22	
RESTE A REALISER 2018	-3 425 045,52	1 578 877,24			
TOTAL RAR 2018	-1 846 168,28				
RESULTATS DEFINITIFS COUVERTURE AUTOFINANCEMENT	-411 170,94		RESULTATS DEFINITIFS	731 084,22	

ENSEMBLE = INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS ANTERIEURS 2017	245 481,19	
BILAN EXERCICE 2018	-3 043 421,80	2 718 469,00
RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2018	-324 952,80	
RESULTAT CLOTURE ENSEMBLE 2018	2 166 081,56	
RESTE A REALISER 2018	-3 425 045,52	1 578 877,24
TOTAL RAR 2018	-1 846 168,28	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU BUDGET 2019 (art 002)	319 913,28	

Par ailleurs, il est présenté aux membres du Conseil Municipal le détail des opérations comptables de l'exercice écoulé, en dépense et en recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018 COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Prévisions budgétaires totales	4 886 656,57 €	2 198 890,19 €	7 085 546,76 €
Titres de recettes émis	632 430,12 €	2 090 527,08 €	2 722 957,20 €
Réductions de titres	0,00 €	4 488,20 €	4 488,20 €
Recettes nettes	632 430,12 €	2 086 038,88 €	2 718 469,00 €
Autorisations budgétaires totales	4 886 656,57 €	2 198 890,19 €	7 085 546,76 €
Mandats émis	1 442 985,95 €	1 600 435,85 €	3 043 421,80 €
Annulations mandats	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	1 442 985,95 €	1 600 435,85 €	3 043 421,80 €
RESULTAT EXERCICE 2018			
Excédent		485 603,03 €	
Déficit	-810 555,83 €		-324 952,80 €

**ETAT DES OPERATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018
ET PRESENTATION DES RESTES A REALISER 2018 EN DEPENSES
A REPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Art	Opér.	Détail des opérations d'investissement	Budget Primitif 2018	RAR 2017	Décision modif 2018	TOTAL BUDGET 2018	Réalisées 2018	Crédits disponibles	RAR 2018 à reporter au BP 2019
2118	100003	acquisition foncières	9 800,00	6 025,00	0,00	15 825,00	0,00	15 825,00	15 825,00
2041511	100130	migration outil informatique à DSIT	5 000,00	1 923,27	0,00	6 923,27	0,00	6 923,27	0,00
2041512			2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
2188	100155	matériel et outillage services techniques	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	2 701,01	298,99	0,00
2313	100162	projet création regroupement écoles	0,00	3 936 914,11		3 936 914,11	980 692,21	2 956 221,90	2 933 563,02
238			0,00	0,00	0,00	0,00	22 658,88	-22 658,88	
2315	100188	travaux rénovation complexe sportif	200 000,00	265 884,00	0,00	465 884,00	13 644,00	452 240,00	452 240,00
2135	100190	accessibilité Ad'Ap église	22 500,00	0,00	-1 000,00	21 500,00	11 082,50	10 417,50	10 417,50
2135	100194	mise au norme poteau pour illuminations	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	3 750,36	2 249,64	0,00
2138	100199	réfection deux courts de tennis	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	10 800,00	200,00	0,00
21318	100203	travaux toiture école maternelle	0,00	0,00	0,00	0,00	134 963,04	-134 963,04	0,00
2135			135 000,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	
2183	100205	acquisition mobiliers mairie + école maternelle	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
2188	100211	acquisition jeux extérieurs Parc de la Ronchère	7 100,00	0,00	0,00	7 100,00	5 996,40	1 103,60	0,00
2315	100216	acquisition barrière entrée pelouse	950,00	0,00	0,00	950,00	822,00	128,00	0,00
2315	100217	remplacement alarme mairie	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00	4 250,00	150,00	0,00
2315	100218	remplacement battants cloche église	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 388,00	112,00	0,00
21311	100219	travaux isolation façade est mairie	7 600,00	0,00	0,00	7 600,00	7 509,13	90,87	0,00
21316	100220	travaux concessions au cimetière	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
21318	100221	habillage 3 fenêtres salle polyvalente	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 227,60	72,40	0,00
2315	100222	travaux rénovation city stade	3 100,00	0,00	0,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
2315	100223	rénovation planches de rive toit garage Ronchère	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
2315	100224	travaux isolation toiture mairie	19 700,00	0,00	-1 400,00	18 300,00	4 087,20	14 212,80	0,00
2315	100225	rénovation toiture kiosque Parc de la Ronchère	2 950,00	0,00	0,00	2 950,00	2 202,60	747,40	0,00
2315	100226	rénovation toiture du lavoir	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00	3 600,00	0,00
2315	100227	rénovation toiture du garage de la Ronchère	3 900,00	0,00	1 400,00	5 300,00	5 270,23	29,77	0,00
2051	100228	acquisition d'un pare feu pour école élémentaire	1 250,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	1 250,00	0,00
2183	100229	acquisition vidéoprojecteur école élémentaire	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	1 020,00	80,00	0,00
2051	100230	acquisition d'un logiciel pour le cimetière	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
2051	100231	acquisition d'un logiciel pour le périscolaire	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21311	100232	transfert informatique du bureau Police municipale	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 235,22	64,78	0,00
2158	100233	acquisition caméra lectrice de plaques	2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
2182	100234	acquisition véhicule pour services techniques	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	24 941,58	58,42	0,00
2188	100235	acquisition 7 appliques pour hôtel de ville	3 700,00	0,00	0,00	3 700,00	3 612,00	88,00	0,00
2188	100236	acquisition de vitabris	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 332,00	668,00	0,00
2188	100237	acquisition défibrillateur pour Police municipale	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00
2188	100238	acquisition motifs lumineux + projecteur	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 883,82	116,18	0,00
2315	100239	travaux enrobés entrée salle polyvalente	2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00
2135	100240	rénovation parterre entrée ville	1 360,19	0,00	0,00	1 360,19	0,00	1 360,19	0,00
TOTAUX DEPENSES INVESTISSEMENT			511 810,19	4 210 746,38	-1 000,00	4 721 556,57	1 253 469,78	3 468 086,79	3 425 045,52

**ETAT DES OPERATIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018
ET PRESENTATION DES RESTES A REALISER 2018 EN RECETTES
A REPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Art	Détail des recettes d'investissement	Budget Primitif 2018	RAR 2017	TOTAL BUDGET 2018	Réalisées 2018	Crédits disponibles	RAR 2018 report BP 2019
024	produits des cessions	3 000,00	997 000,00	1 000 000,00	6 114,00	993 886,00	993 886,00
10222	FCTVA	69 000,00	582 703,81	651 703,81	66 712,57	584 991,24	584 991,24
Totaux		72 000,00	1 579 703,81	1 651 703,81	72 826,57	1 578 877,24	1 578 877,24

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- vote favorablement le Compte Administratif de l'exercice 2018 établi par Monsieur le Maire, ordonnateur, tel qu'il est présenté ci-dessus,

- constate favorablement, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- vote favorablement la sincérité des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 arrêtés à la somme de 3 425 045,52 €,

- vote favorablement la sincérité des restes à réaliser des recettes d'investissement de l'exercice 2018 arrêtés à la somme de 1 578 877,24 €,

- vote favorablement les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau présenté ci-dessus.

04. Approbation du Compte de Gestion 2018 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion, dressé par le comptable public, Trésorier de Vandoeuvre, retrace les opérations de débits et de crédits de la collectivité.

Ainsi, les opérations du Compte de Gestion 2018 du comptable public sont identiques à celles portées sur le Compte Administratif 2018 établi par Monsieur le Maire, ordonnateur.

Le tableau suivant présente les résultats d'exécution du budget principal tels qu'ils apparaissent au compte de gestion certifié conforme par le comptable public.

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL PRESENTES AU COMPTE DE GESTION 2018

Budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Transfert ou intégration de résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	2 245 553,17 €	0,00	-810 555,83 €	0,00 €	1 434 997,34 €
Fonctionnement	630 970,59 €	385 489,40 €	485 603,03 €	0,00 €	731 084 ,22 €
TOTAL	2 876 523,76 €	385 489,40 €	-324 952,80 €	0,00 €	2 166 081,56 €

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Monsieur CORDIER demande à ce que les tableaux présentés puissent être vus par les personnes présentes dans le public ? Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été prévu aujourd'hui mais que ces tableaux seront présentés sur le site internet de la ville.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve favorablement le Compte de Gestion 2018 dressé par le comptable, document conforme au Compte Administratif de l'exercice 2018 établi par Monsieur le Maire, ordonnateur.

05. Affectation du résultat de l'exercice 2018 – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Rapporteur rappelle que la détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte

administratif 2018. L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2019. Ainsi, le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 présentent les résultats suivants :

	Résultat Compte Administratif 2017	Virement à la section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser Dépenses 2018	Restes à réaliser Recettes 2018	Affectation du résultat 2018
Investissement	2 245 553,17 €		-810 555,83 €	-3 425 045,52 €	1 578 877,24 €	-411 170,94 €
Fonctionnement	630 970,59 €	385 489,40 €	485 603,03 €	0,00 €	0,00 €	731 084,22 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018 A AFFECTER						731 084,22 €
couverture autofinancement ou c /1068						411 170,94 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)						319 913,28 €

Monsieur le Rapporteur rappelle également que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la future délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (somme des déficits d'investissement + restes à réaliser).

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement l'affectation au compte 1068 du budget primitif 2019 du résultat de l'exercice 2018 pour un montant de 411 170,94 €.

06. Fiscalité locale 2019 – vote des taux des 3 Taxes – Rapporteur M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que les taux votés en 2018 par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018 n'ont pas été augmentés et qu'il entend maintenir les taux votés en 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation à 6,33 %
- Foncier bâti à 7,72 %
- Foncier non bâti à 13,66 %

Rappel du vote des taux pour 2018

Type de taxe	Bases d'imposition 2018	Taux appliqué	Produit attendu
Taxe Habitation	4 141 973	6,33 %	262 187 €
Taxe Foncier Bâti	6 467 176	7,72 %	499 266 €
Taxe Foncier Non Bâti	9 130	13,66 %	1 247 €
TOTAL PRODUIT FISCAL 2018 PERCU			762 700 €

Pour 2019, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est évalué à + 2,2 % (correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre 2018 sur un an).

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter en 2019 les taux des 3 taxes et de les maintenir à ceux fixés en 2017.

Type de taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux appliqué	Produit attendu
Taxe Habitation	4 239 000	6,33 %	268 329 €
Taxe Foncier Bâti	6 605 000	7,72 %	509 906 €
Taxe Foncier Non Bâti	9 300	13,66 %	1 275 €
TOTAL PRODUIT FISCAL 2019 ATTENDU			779 505 €

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération et à l'unanimité (1 abstention de M. CORDIER), le Conseil Municipal décide de maintenir en 2019 les taux votés en 2017 et 2018 à savoir :

- 6,33 % pour la taxe d'habitation,
- 7,72 % pour le foncier bâti,
- 13,66 % pour le foncier non bâti

07. Vote des subventions 2019 aux associations – Rapporteurs Mme GERARD et M. WASSIAMA

Madame et Monsieur les Rapporteurs présentent le tableau des subventions à allouer aux associations pour l'exercice 2019.

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Classement 1 - Associations Culturelles			Subv.2014	Subv.2015	Subv.2016	Subv.2017	Subv.2018	Propos 2019
1.1	6574	Association Anciens Combattants	560,00 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €
1.2	6574	Association des Retraités et Personnes Agées	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	3 700,00 €	3 500,00 €
1.3	6574	Cercle d'Etudes Locales	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
1.4	6574	Chenille	4 700,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €	4 700,00 €
1.5	6574	Club des Arts	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €
1.6	6574	Club Loisirs	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
1.8	6574	Donneurs de Sang Bénévoles Houdemontais	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0,00 €
1.9	6574	Ruchers Houdemontais	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €	650,00 €
1.10	6574	Théâtre des Sources	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Total Classement 1 - Associations Culturelles			13 710,00 €	12 710,00 €	12 710,00 €	12 710,00 €	14 010,00 €	13 760,00 €
Classement 2 - Associations Sportives			Subv.2014	Subv.2015	Subv.2016	Subv.2017	Subv.2018	Propos 2019
2.1	6574	Basket Ball	7 000,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	7 000,00 €
2.2	6574	Football	8 000,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	7 500,00 €
2.3	6574	Gymnastique Volontaire	2 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
2.4	6574	Judo	3 400,00 €	3 400,00 €	3 200,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
2.5	6574	Randonneurs Houdemontais	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	400,00 €	400,00 €
2.6	6574	Tennis de table	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
2.7	6574	Tennis	3 500,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
2.8	6574	Taekwondo	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
2.9	6574	Zumba Oz	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
2.11	6574	Union Sportive de l'Ecole du Premier degré	2 550,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	2 285,00 €	2 885,00 €
2.12	6574	Coopérative école maternelle	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	1 005,00 €	1 005,00 €
Total Classement 2 - Associations Sportives			28 300,00 €	27 600,00 €	27 400,00 €	27 400,00 €	27 290,00 €	27 990,00 €
Classement 3 - Divers			Subv.2014	Subv.2015	Subv.2016	Subv.2017	Subv.2018	Propos 2019
3.1	6574	Aménagement du Temps de l'Enfant	9 195,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	4 055,00 €
3.2	6574	Amicale du Personnel de la Commune de Houdemont	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €	1 275,00 €
3.3	6574	Comité des Fêtes	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
3.4	6574	Eco Village	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	650,00 €
3.5	6574	Nancy Porte Sud	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
3.6	6574	Souvenir Français	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
3.8	6574	Eco motion team	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €
Total Classement 3 - Divers			31 590,00 €	27 395,00 €	22 995,00 €	23 995,00 €	26 995,00 €	28 250,00 €
SOUS/TOTAL GENERAL			73 600,00 €	67 705,00 €	63 105,00 €	64 105,00 €	68 295,00 €	70 000,00 €
Classement 4 - Centre Communal d'Action Sociale			Subv.2014	Subv.2015	Subv.2016	Subv.2017	Subv.2018	Propos 2019
4.1	65736	Centre Communal d'Action Sociale	22 500,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €	15 250,00 €
Total Classement 4 - Centre Communal d'Action Sociale			22 500,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €	15 250,00 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS 2019			96 100,00 €	73 705,00 €	64 105,00 €	65 105,00 €	75 295,00 €	85 250,00 €

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Monsieur WASSIAMA précise que le Président de l'ARPA est à la recherche d'un successeur. Il lance donc un appel pour un nouveau président ou un directoire. Il précise aussi que l'association « les donneurs de sang » de Houdemont a disparu. M. KLEJMANN précise que le nombre de donneurs étant devenu insuffisant la collecte à Houdemont n'était plus rentable aux yeux de l'Etablissement Français du Sang (EFS). Néanmoins les houdemontais peuvent continuer à donner leur sang soit à CORA soit dans la commune voisine de Heillecourt où ils seront toujours les bienvenus.

Madame GERARD précise que le basket voit sa subvention augmenter en raison d'achat de matériel qui servira aussi aux écoles. Elle indique également que La subvention de l'USEP « coopérative école élémentaire » augmente de 600 € pour financer une classe de découverte. Monsieur MOUGEL note l'effort de la commune pour le financement de la classe de découverte ; Madame GERARD précise que le montant alloué est au-delà de la demande de l'école.

Après délibération et à l'unanimité (ne participent pas au vote Mme GERARD, MM. BIGEREL, PETRONIO, Mme MELINETTE et M. KLUSKA), le Conseil Municipal vote favorablement les montants des subventions 2019 à verser aux associations telles que présentées dans le présent rapport.

08. Vote du Budget Primitif 2019 – Rapporteur M. le Maire

Avant que Monsieur le Maire ne commente son budget pour 2019, Monsieur BIGEREL, adjoint aux Finances et Moyens Généraux, présente les différents diaporamas du budget 2019 :

- Evolution des taux ;
- DGF : cumul non perçu de 600 000 €
- Dette : incidence du projet de construction de l'école et chute du nombre d'habitants
 - o Constance de l'annuité
 - o Rythme du désendettement jusqu'en 2036
 - o En 2036 : disparition quasi complète des anciens prêts, ce qui permettra à la nouvelle municipalité de pouvoir réemprunter dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire propose, dans un 1er temps, le projet de budget primitif de l'exercice 2019 **de la section d'investissement**, celle-ci étant présentée par opérations, articles par articles, tant en dépenses qu'en recettes.

Lecture des articles (ligne par ligne) des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 4 100 495,52 € (cf. document joint)

Lecture des articles (ligne par ligne) des recettes d'investissement qui s'élèvent à 4 100 495,52 € (cf. document joint)

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité (abstentions de Mme FERRY et M. GUILMIN) un avis favorable,

Madame FERRY souligne qu'il n'est pas simple de lire les dépenses propres au complexe sportif en raison de l'absence de suivi de fiches opérations et qu'en plus les montants importants de l'école masquent le reste.

Monsieur le Maire répond que pour le complexe sportif, le projet correspond à un ensemble de travaux de rénovation dont certaines dépenses ont déjà été effectuées en 2018. Il rappelle que le bâtiment est très énergivore et représente à lui tout seul près de 40 % de la facture énergétique. Il indique pouvoir terminer ce projet avant 2020 et rappelle que le budget à consacrer a été opéré sur plusieurs années car il eût été difficile d'inscrire les crédits nécessaires sur un seul et même exercice budgétaire.

Madame FERRY demande si la vente de l'école élémentaire, y compris l'îlot « Petitpoisson », reste toujours une estimation à 1 million d'euros et si le Maire dispose d'éléments plus précises à ce sujet ? Monsieur le Maire indique que l'estimation reste la même et que cela se précisera très prochainement.

Monsieur CORDIER réédite, comme chaque année, son souhait d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) avant le vote du budget de manière à connaître les perspectives à long terme, même s'il sait que ce n'est pas une obligation réglementaire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Monsieur le Maire répond que cela fait 3 ans que l'on parle de nos projets qui se réalisent sur 3 ans. Pour les années suivantes, il indique ne pas vouloir décider de nouveaux projets à la place des élus qui lui succéderont. Monsieur CORDIER demande quel est l'avenir de Houdemont pour les 15 prochaines années ? Monsieur le Maire souligne que « l'école c'est pour 50 ans ! ». Il précise que ce sera à la nouvelle municipalité d'y réfléchir et qu'il ne va pas annoncer la création d'une salle des fêtes ou d'une patinoire...

Monsieur CORDIER dit que l'on peut faire du participatif, que l'on peut y associer les habitants en leur demandant leur avis ! A ce titre, il aimerait connaître les résultats du sondage sur le cadre de vie qui est, de son point de vue, « un bon début ». Monsieur MOUGEL intervient pour déclarer que le dynamisme d'une commune ne se juge pas que sur les investissements. C'est plus que le budget. Du fait de l'enquête « Formulez vos idées », le budget pour le cadre de vie est passé de 2 000 à 5 000 euros. Il souligne également que des choses avaient été prévues au budget et qu'elles ont été confirmées. Toutefois, il y a des choses sous-jacentes qui émanent de la métropole, notamment les enjeux du réchauffement climatique. Monsieur le Maire rappelle que le PLUi est en cours d'adoption.

Madame FERRY indique que le Président de la métropole avait évoqué la reprise des gymnases. Où en est-on sur ce point ? Monsieur le Maire répond que le sujet est toujours en réflexion et qu'il impacte des communes périphériques hors de la métropole. Il indique également qu'en tant que membre du syndicat intercommunal scolaire (SIS), l'idée n'est pas abandonnée mais que les conclusions n'ont pas encore abouti.

Après délibération et à l'unanimité (abstentions de M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN), le Conseil Municipal vote l'ensemble de la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 4 100 495,52 €

Puis, dans un second temps, Monsieur le Maire propose le projet de budget primitif de l'exercice 2019 **de la section de fonctionnement**, celle-ci étant présentée par chapitres, tant en dépenses qu'en recettes.

Lecture des chapitres des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 847 330,67 € (cf. document joint).

Lecture des chapitres des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 265 436,78 € (cf. document joint).

Monsieur le Maire indique que la section de fonctionnement est présentée en suréquilibre de recettes pour un montant de **418 106,11 €** en raison du projet de l'école. Il précise que le budget peut être voté en suréquilibre en application de l'article L-1612-7 du code général des collectivités territoriales.

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité (abstentions de Mme FERRY et M. GUILMIN) un avis favorable,

Madame FERRY se déclare perturbée en raison d'une augmentation de 8 % des dépenses de fonctionnement. Monsieur BIGEREL redonne les explications qu'il avait déjà apportées en commission des finances du 18 mars, et qui concernent particulièrement :

- Le nettoyage des locaux qui a été externalisé en raison d'un absentéisme important du personnel d'entretien (une partie de ces charges est recouvrée en recettes de fonctionnement par le remboursement des assurances du personnel)
- Les frais d'archivages (qui n'avaient pas été opérés depuis plus de 10 ans) qu'il conviendra d'annualiser afin de restreindre la charge financière,
- Les frais de déménagement des deux écoles pour leur transfert vers la nouvelle école primaire,
- La subvention de fonctionnement pour le C.C.A.S., qui a consommé tout son excédent, doit être alimentée en fonction de ses besoins réels de fonctionnement,
- Une marge plus importante pour des dépenses imprévues compte tenu des gros dossiers en cours.

Monsieur BIGEREL indique que pour ces raisons, les prévisions 2019 sont en augmentation.

Après délibération et à l'unanimité (abstentions de M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN), le Conseil Municipal vote l'ensemble de la section de fonctionnement :

- **pour un montant de 1 847 330,67 € en dépenses**
- **pour un montant de 2 265 436,78 € en recettes**

Le Conseil Municipal prend acte du vote du Budget Primitif 2019 (section d'investissement + section de fonctionnement) en suréquilibre de recettes pour un montant de 418 106,11 €.

09. Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire en une école primaire – Rapporteur Madame GERARD

Madame le Rapporteur indique que les écoles maternelle et élémentaire de la commune vont faire l'objet d'une fusion sur un site unique à la rentrée de septembre 2019 conformément à la construction du nouveau groupe scolaire. Ainsi, les deux écoles seront désaffectées de leur usage à caractère scolaire dès leur déménagement.

Par ailleurs, les deux directeurs d'établissements ont convenu, en accord avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur, que le nouveau groupe scolaire soit dirigé par une seule direction. En conséquence, le nouveau groupe scolaire deviendra à la rentrée de septembre 2019 l'école primaire « Maurice et Katia Krafft ».

Monsieur le Maire souligne que l'Inspectrice d'Académie (DASEN) a déjà donné un avis favorable.

Monsieur CORDIER demande si la procédure de fusion de direction en une seule est courante. Il estime que la démarche est bonne. Madame GERARD indique que chacun y a mis de la bonne volonté pour obtenir ce résultat. Monsieur CORDIER demande si cette décision est pérenne et que l'on ne pourra pas revenir en arrière. Monsieur WASSIAMA, par expérience, indique qu'il existe souvent un directeur coordinateur et que c'est une très bonne chose. Il précise en outre que cela s'opère dès qu'il y a un départ en retraite.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la fusion des écoles maternelle et élémentaire de la commune dans la nouvelle école primaire « Maurice et Katia Krafft » dirigée par une seule direction.

10. Convention de partenariat avec la crèche « les p'tits malins » de Heillecourt – Rapporteur Madame GERARD

Madame le Rapporteur indique que l'association « les p'tits malins », dont le siège social est situé 4 rue de la Craffe à Nancy, a ouvert en début d'année une structure d'accueil de jeunes enfants (régulier et/ou occasionnel) de 18 places au cœur de la zone d'activités de Houdemont/Heillecourt destinée aux salariés des entreprises membres de l'association Nancy Porte Sud.

Depuis cette ouverture, un certain nombre de familles houdemontaises qui ne travaillent pas sur la zone susvisée nous a sollicité pour pouvoir obtenir une place dans cette crèche de proximité. En effet, les berceaux (ou places) réservés dans les structures avec lesquelles la commune a conventionné depuis plusieurs années (BB Bugs de Vandoeuvre et du Technopôle – les Petits Chaperons Rouges de Ludres) sont aujourd'hui occupés, les nouvelles familles étant inscrites sur des listes d'attente. C'est dire que le système fonctionne bien et que la demande est forte.

Dans le cadre de notre politique sur la petite enfance, et de manière à capter les jeunes ménages sur la commune, nous cherchions depuis quelques temps une nouvelle crèche capable d'accueillir les très jeunes enfants, sans que cela nuise à l'activité professionnelle de nos assistantes maternelles locales.

Suite à des échanges entre la direction de l'association « les p'tits malins » et la ville, en lieu avec Nancy Porte Sud, nous avons obtenu la possibilité de réserver des places pour l'accueil de jeunes enfants de familles houdemontaises :

- qui ne sont pas salariées des entreprises implantées sur la zone d'activités Houdemont/Heillecourt,
- ou salariées des entreprises de la zone d'activités Houdemont/Heillecourt qui ne subventionnent pas la crèche des « p'tits malins ».

Cette disposition nous place dans les mêmes conditions que les entreprises qui financent la crèche « les p'tits malins » de Heillecourt.

S'agissant de la participation financière de la commune, elle s'élève à 1,30 € par heure de garde facturée, qu'elle soit régulière ou occasionnelle. Cette charge financière est subventionnée à hauteur de 55 % par la CAF dans le cadre de notre Contrat Enfance Jeunesse, pour lequel un avenant sera nécessaire. Celui-ci sera soumis au vote de l'assemblée délibérante dans les prochaines semaines après la contractualisation de notre projet avec l'association « les p'tis malins ». Un projet de convention est annexé au présent rapport.

La Commission des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné, à l'unanimité (abstention de Mme MELINETTE) un avis favorable,

Monsieur le Maire précise que ce dossier est venu après une rencontre de travail avec la CAF qui nous a indiqué la possibilité de conventionner avec cette crèche avant la fin du mois d'avril afin de pouvoir bénéficier de la prestation de service unique (PSU) attribuée par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Madame FERRY constate que la convention proposée ne soit pas quantitative en termes de réservation. Madame GERARD indique que la commune réserve 2 berceaux. Monsieur MAGRON dit qu'il suffit de le rajouter. Madame LETSCHER souhaite connaître l'état des assistantes maternelles de la commune. Madame GERARD déclare que les 18 assistantes maternelles de la commune ont 78 % de taux d'occupation. Par ailleurs, cela offre plus de choix aux familles. Monsieur le Maire précise que la crèche se distingue beaucoup des autres structures par sa très large amplitude de 7h à 21h.

Après délibération et à l'unanimité (2 abstentions de Mmes PREVOST et MELINETTE), le Conseil Municipal décide :

- **d'élargir l'offre d'accueil des jeunes enfants pour les familles houdemontaises par la réservation de places dans la structure de Heillecourt gérée par l'association « les p'tits malins » pour :**
 - o les familles qui ne sont pas salariées des entreprises implantées sur la zone d'activités Houdemont/Heillecourt,
 - o les familles salariées des entreprises de la zone d'activités Houdemont/Heillecourt qui ne subventionnent pas la crèche des « p'tits malins » ?
- **d'accepter la participation financière fixée en 2019 à 1,30 € par heure de garde facturée, qu'elle soit régulière ou occasionnelle,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la direction de l'association « les p'tis malins ».**

11. Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs – création d'un poste d'attaché territorial – Rapporteur M. BIGEREL

Monsieur le Rapporteur informe l'assemblée que l'attaché territorial principal, détaché par arrêté du Maire sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des Services (DGS), a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2019. Une vacance de poste est donc ouverte.

Afin de pourvoir à son remplacement, il convient de créer au tableau des effectifs 2019 un poste d'attaché territorial qui correspond au grade administratif de catégorie A recherché pour assurer les fonctions de DGS. Cette création est nécessaire pour pourvoir réglementairement au recrutement du prochain cadre et d'assurer une période de tuilage d'un mois minimum pour garantir le bon fonctionnement des services de la collectivité.

Au départ en retraite de l'actuel Directeur général des Services au 1^{er} juillet 2019, le poste d'attaché territorial principal sera donc supprimé du tableau des effectifs 2019.

La commission des Finances et des Moyens généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné à l'unanimité un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de créer au tableau des effectifs 2019 un poste d'attaché territorial,**
- **de supprimer du tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2019, un poste d'attaché territorial principal.**

12. Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur ROSINSKI – Rapporteur M. MOUGEL

Monsieur le Rapporteur informe l'assemblée du courrier de Monsieur ROSINSKI, demeurant 34 rue des Sources à Houdemont, par lequel il propose de vendre à la commune une parcelle de terrain d'une superficie de 560 m², cadastrée AM 175 et située

Le prix de cession est calculé sur la base de 5 euros le m² soit une dépense pour la ville de 2 800 €, hors droits et taxes. Cette acquisition renforcera le patrimoine communal destiné à la préservation des vergers, volonté de la municipalité confirmée dans le cadre de la charte communale de développement durable.

Les commissions du Développement Durable du 26 février et des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné chacune, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AM 175 d'une surface totale de 560 m² au prix de 5 € le m², soit une dépense de 2 800 € hors droits et taxes,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarial correspondant.**

La dépense sera imputée à l'article 2118, programme 100003 du budget 2019.

13. Vente de bois de chauffage par l'Office National des Forêts – Rapporteur M. MOUGEL

Monsieur le Rapporteur informe l'assemblée que dans le cadre du plan d'aménagement et de gestion de la forêt communale contractualisé avec l'Office National des Forêts, la ville confie à l'Office National des Forêts les travaux d'exploitation de la forêt et fixe les prix de vente du bois de chauffage contracté par affouages aux particuliers.

Pour les prochaines années 2019 -2020, les lots de bois à exploiter se situent sur les parcelles C1 et C2.

La Ville autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Responsable du service bois de l'ONF.

Pour la cession de bois de chauffage, la Ville décide de fixer :

- un prix unitaire au stère à 12 € / stère TTC.
- le prix des lots de bois de chauffage situé sur l'emprise de la pelouse calcaire (contraintes particulières d'exploitation) à 8 € / stère TTC
- le diamètre minimal du bois à enstérer à 7 cm
- le diamètre maximal du bois à exploiter à 30 cm

Les bois plus importants (> 30cm de diamètre) font l'objet d'une exploitation en grume pour le bois d'œuvre ou le bois d'industrie non concerné par la présente délibération.

Les commissions du Développement Durable du 26 février et des Finances et Moyens Généraux élargie au Conseil Municipal du 18 mars 2019 ayant donné chacune, à l'unanimité, un avis favorable,

Monsieur le Rapporteur indique qu'une autre délibération pour les grumes et bois d'industrie sera présentée ultérieurement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **accepte les tarifs de vente de bois exposés ci-dessus,**
- **désigne l'Office National des Forêts comme assistant technique à donneur d'ordre pour :**
 - **les opérations d'encadrement des travaux d'exploitation**
 - **le cubage et le classement des produits exploités**
 - **le lotissement du bois de chauffage**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait passer le tableau d'inscription de permanence pour les élections européennes du dimanche 26 mai prochain. IL précise qu'il n'y a qu'un seul tour de scrutin.

Monsieur MOUGEL indique qu'un film « Pesticide mon Amour » d'une durée de 40 minutes environ sera projeté le mercredi 27 mars salle polyvalente, suivi d'un débat sur la permaculture animé par différents intervenants. Puis, il rappelle que le thème retenu cette année pour le fleurissement est « Nature et Ecole de Nancy », pour les 120 ans de l'Art Nouveau. Des œufs peints à partir de reproduction d'œuvre de Gruber, un des grands maîtres de l'Art Nouveau, ont été fabriqués et réalisés par Carole LAMASSE, Geneviève LETSCHER et son mari. Félicitations à eux. Le choix des plantes et des végétaux a été fait en fonction de notre faune et flore locales.

Madame LAMASSE indique qu'un nouvel exposant, proposant des fromages de chèvres de sa production, prendra place sur le marché.

Monsieur PETRONIO rappelle la prochaine chasse aux œufs, mais également la visite du Sénat ainsi que la fête de la Rhubarbe à venir.

Madame LETSCHER informe ses collègues du changement de présidence au sein de l'association « Club des Arts » où Madame Brigitte LIMOUSIN succède à Monsieur G'SELL.

Madame COCHET se réjouit du succès du cycle sur la nutrition qui réunit de plus en plus de participants. Le prochain aura lieu le 1^{er} avril, salle polyvalente avec un accès libre.

Monsieur WASSIAMA rappelle les limites de pouvoir du Maire quant au stationnement des gens du voyage sur le territoire communal.

Monsieur le Maire souligne qu'en effet, la procédure est bien complexe. S'il arrive à prévenir les propriétaires des terrains sur lesquels les gens du voyage se sont installés illégalement et sans autorisation préalable, ils les invitent à sécuriser leur accès afin d'empêcher le stationnement sur leur propriété privée.

La procédure est donc compliquée et nécessite les interventions d'avocats, de constats d'huissiers, le dépôt d'un référé préfectoral et enfin d'un jugement pris au terme d'un délai d'un mois. Cette procédure est bien connue des gens du voyage qui connaissent très bien leur droit. En général, ils quittent souvent leur campement deux jours avant l'expulsion par les forces l'ordre décidée par le préfet. Enfin, ils n'hésitent pas à se brancher sur les bornes incendie où la métropole pose un compteur d'eau et sur un réseau électrique sauvage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue fin mai 2019.

La séance est levée à 20h45.

**Suivent les signatures des membres du Conseil Municipal
présents à la séance du 25 mars 2019**